

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 005-210500062-20260407-D2026_04__07-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 AVRIL 2026

Délibération n° 2026-04-07

Objet de la Délibération :

Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

**Présidence de M. Rémi ROUX
Maire de L'Argentièrre-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Françoise BRUNET qui donne procuration à Rémi ROUX

18 présents : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Sébastien FERRUS MACHADO, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE

Soit 19 votants

**Date de convocation :
30 MARS 2026**

Secrétaire de séance : Denis FRASSIN

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de déterminer le nombre de membres qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Il propose, conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), de fixer ce nombre à 8, soit 4 membres nommés par arrêté du Maire (représentants des associations locales) et 4 membres élus (parmi les membres du conseil municipal), auxquels s'ajoute le Président. Il rappelle que le Maire préside de plein droit ce Conseil d'Administration.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le maire,
- Décident de fixer à 4 membres élus et 4 membres nommés, en plus du Président, pour la composition du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE, LE 7 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**